

Beaumont, satisfait du résultat de sa première épreuve, se déterminà à frapper un second coup qui devait atteindre tous les incrédules à la fois; il ordonna aux curés de la capitale de refuser les sacrements et même la sépulture en terre sainte à ceux qui ne produiraient pas un billet de confession d'un prêtre orthodoxe.

Le curé de Saint-Étienne du Mont, ancien renégat janséniste, nommé frère Bouettin, se montra l'un des plus fougueux séides de l'archevêque de Paris. Une des premières victimes de ce fanatique fut le célèbre professeur Coffin, recteur de l'Université, qui avait illustré son passage dans cette haute dignité par l'établissement de l'instruction gratuite. Ce vieillard octogénaire, ancien ami et disciple du bon janséniste Rollin, ayant demandé à son lit de mort les secours de l'Église, pour céder aux obsessions de ses parents, on introduisit auprès de lui le curé de Saint-Étienne du Mont. Celui-ci, au lieu de remplir les devoirs de son ministère, déclara au moribond qu'il ne lui donnerait pas les sacrements avant qu'il eût rétracté ses prétendues erreurs; Coffin, indigné de l'infamie du prêtre, le fit chasser de sa maison, et défendit d'appeler aucun autre ecclésiastique. Quand il fut mort, frère Bouettin refusa de l'enterrer. Un neveu du recteur, qui était conseiller au Châtelet, obtint, avec l'appui du parlement, que le corps de son oncle fût reçu dans l'église malgré la défense du curé. Il paya cher ce triomphe; huit jours après, il fut pris d'une maladie terrible à laquelle les jésuites n'étaient point étrangers. Le curé de Saint-Étienne du Mont, charmé d'avoir sa vengeance sous la main, vint chez son ennemi sans y être appelé, et lui signifia qu'il

ne l'enterrerait pas en terre sainte. Cette scène odieuse hâta la fin du malade. Dès le lendemain, le parlement, instruit de cet acte de cruauté, informa contre le frère Bouettin et le décréta de prise de corps. Le curé protesta contre la violence dont on usait envers lui, prétendit que l'inviolabilité de l'autel était attaquée dans sa personne, et alléqua pour se disculper les ordres de ses supérieurs. L'archevêque de Paris intervint; les magistrats n'en persistèrent pas moins à condamner le curé de Saint-Étienne; mais comme la marquise de Pompadour était alors sous une impression de crainte du clergé, le conseil d'état cassa l'arrêt, et sembla légitimer les persécutions ordonnées par Christophe de Beaumont.

Dans l'enivrement du succès de leur politique, les jésuites se déterminèrent à poursuivre avec une nouvelle vigueur la lutte commencée. Le duc Louis d'Orléans, le fils du régent, se mourait dans le monastère janséniste de Sainte-Geneviève, où il s'était fait transporter; frère Bouettin, qui avait été membre de cette communauté, mit une sorte d'orgueil à venir disputer l'âme d'un prince du sang à ses anciens confrères; il se fit introduire auprès du malade et lui parla comme il avait fait au recteur de l'Université; le dévot Louis endura ses sermons avec patience, se fit administrer par son aumônier, et expira en défendant qu'on poursuivît le curé de Saint-Étienne du Mont.

Ce nouvel acte d'audace étant demeuré impuni, Bouettin continua à excommunier les moribonds, au grand scandale des fidèles; enfin, la sacrilège violence qu'il exerça envers l'ancien aumônier de la galante abbesse de Chelles força le parlement à intervenir. Toutes les chambres s'assemblèrent

pour juger le curé : un premier arrêt le décréta de prise de corps ; un second déclara que la bulle Unigenitus n'était point un article de foi, et fit défense aux ecclésiastiques de poursuivre les fidèles pour ce fait, sous peine d'être eux-mêmes incarcérés comme perturbateurs du repos public. Ce dernier arrêt fut imprimé et distribué à un nombre incroyable d'exemplaires ; tous les Parisiens, jansénistes, philosophes, chrétiens paisibles, nobles, bourgeois, artisans, tous l'achetaient en disant : « Voilà mon billet de confession ! »

Madame de Pompadour, qu'un caprice avait ramenée au parti des philosophes, et qui était retournée au parti des jésuites par l'effet d'un autre caprice, fit casser la décision du parlement par le conseil d'état, ce qui causa un désordre effroyable. Les prédicateurs tonnèrent du haut de la prétendue chaire de vérité contre les magistrats, et ceux-ci firent arrêter les prédicateurs ; les incrédules publièrent des libelles sanglants contre les jésuites, qui pour se venger attaquèrent leurs ennemis jusque dans les églises.

Les ecclésiastiques de la province ne restèrent pas en retard de ceux de la capitale ; sur tous les points du royaume l'autel fut profané par des refus de sacrements exprimés avec une brutalité et des emportements qui sont du reste dans les habitudes des ministres du catholicisme. Partout on laissa les mourants sans confession, les morts sans sépulture ; nulle retraite ne fut à l'abri des fureurs des prêtres ; les maisons particulières, les monastères, les hôpitaux mêmes, furent envahis par ces misérables, et devinrent le théâtre de leurs luttes odieuses. Les jésuites triomphants commençaient à railler, à chausonner et à jouer leurs adversaires ; le Père

Bougeant faisait représenter sa comédie « la Femme docteur en théologie ; » le Père Danton en publiait une sous le titre de « la Banqueroute du Marchand de miracles. » De leur côté, les philosophes ripostaient avec vigueur, et le peuple répétait après eux des couplets où l'Eucharistie était appelée pain à chanter, où les momeries de la religion étaient tournées en ridicule. Tout cela formait un mélange singulier d'incrédulité, de fanatisme, de fureur et de gaieté. Les deux partis luttèrent à coups de parlement et de clergé.

Enfin les magistrats, fatigués de lancer d'inutiles arrêts contre les prêtres, se décidèrent à sévir contre leur opiniâtre instigateur, l'archevêque de Paris. Sur le refus que fit le curé de Saint-Médard d'administrer une religieuse du couvent de Sainte-Agathe, nommé sœur Perpétue, le parlement manda à sa barre le prêtre fanatique ; celui-ci envoya son vicaire pour le représenter et pour déclarer aux conseillers qu'il avait agi en vertu des ordres exprès de monseigneur Christophe de Beaumont. Une députation fut immédiatement chargée de se rendre au palais archiépiscopal pour enjoindre au prélat de faire administrer la malade ; son éminence eut l'audace de répondre qu'elle n'avait à rendre compte qu'au pape du pouvoir qui lui était confié ; néanmoins qu'elle se ferait un devoir d'expliquer au roi les motifs de sa conduite, mais qu'elle ne s'abaisserait pas jusqu'à répondre aux représentants du peuple. Les magistrats se retirèrent exaspérés, et revinrent au milieu de leurs collègues, qui attendaient toujours en séance le résultat de leur mission ; le parlement mit l'archevêque en cause, convoqua les pairs pour le juger, et ordonna la saisie de son revenu. La marquise de Pompadour

fit encore casser l'arrêt par le conseil d'état, défendit la convocation des pairs, et envoya l'ordonnance qui prescrivait ces ordres au parlement.

Les chambres assemblées refusèrent de prendre connaissance du message de la favorite, prétextant qu'il n'était pas même revêtu du sceau royal, et insistèrent pour que les pairs fussent convoqués. Louis XV défendit à ceux-ci de s'unir au parlement, fit menacer les conseillers de les réduire par des lettres de cachet, et ordonna au comte d'Argenson de faire enlever de son couvent la religieuse cause innocente de ce conflit, ce qu'exécuta le ministre. Il est si rare qu'un ministre de roi refuse d'accomplir une infamie!

Le peuple cria au sacrilège; les orateurs du parlement flétrirent en termes énergiques l'inhumanité du pouvoir, qui faisait arracher une mourante de son monastère pour la plonger dans un cachot. L'abbé Chauvelin, l'un des membres les plus distingués de cette compagnie, osa discuter sur l'illégalité des lettres de cachet, et par son éloquence entraîna tous les conseillers jeunes et vieux à rédiger, séance tenante, une protestation véhémement contre les actes arbitraires de la cour. Louis XV refusa de recevoir les commissaires chargés de lui porter les remontrances du parlement, et les fit congédier assez cavalièrement. Ces magistrats lui firent répondre que toutes les chambres resteraient assemblées jusqu'à ce que leur voix fût parvenue au pied du trône. Sa majesté expédia aussitôt des lettres de cachet contre les conseillers des enquêtes et des requêtes. L'abbé Chauvelin fut envoyé au Mont Saint-Michel, Bèze-de-Lis à Pierre-en-Cise, le président de Bèligny au château de Ham, et le président de Méri aux îles

de Sainte-Marguerite; les autres furent simplement disséminés dans des villes qui leur servirent de lieu d'exil. La grand'chambre avait seule été épargnée, parce que la cour en avait besoin pour enregistrer les édits bursaux. Le roi voulut même étendre ses attributions; mais les membres qui la composaient, et qui pour la plupart étaient des vieillards, ne voulurent pas déshonorer leurs cheveux blancs, et refusèrent d'enregistrer l'édit qui les faisait hériter des dépouilles de leurs collègues. Pour les punir, Louis XV les exila à Pontoise. Là, ces nobles magistrats continuèrent à siéger comme à Paris, et procédèrent contre l'archevêque de Paris et contre les curés fanatiques.

Sa majesté déclara la chambre dissoute, et pour la remplacer elle institua un nouveau tribunal composé de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, sans oser toutefois l'investir de l'attribution importante d'enregistrer les édits. Le souverain s'adressa au Châtelet pour faire approuver ses ordonnances; cette juridiction inférieure ne voulut point s'arroger les attributions d'une cour supérieure, et refusa l'enregistrement de l'édit. Les membres de la nouvelle chambre royale furent alors obligés d'ouvrir leurs séances et de venir siéger dans la salle des Augustins sans avoir été reconnus par aucun corps. Non-seulement leurs audiences furent désertes, mais encore ils furent personnellement exposés aux insultes et aux mépris des avocats, qui s'obstinèrent à ne leur point reconnaître la qualité de juges.

Les parlements de province imitèrent l'exemple de celui de la capitale; les magistrats de Rouen luttèrent courageusement pendant six mois contre les ordres de Louis XV; ceux

d'Aix firent des réglemens contre les ecclésiastiques et ne tinrent aucun compte des défenses du prince; enfin le parlement de Toulouse se signala par des arrêts énergiques.

De leur côté, les jésuites persévérèrent dans la voie qu'ils avaient ouverte; ils ne se bornèrent plus à demander des billets de confession aux fidèles qui voulaient communier ou se marier, ils signalèrent comme hérétiques tous ceux qui refusaient de paraître au tribunal de la pénitence, et occasionnèrent de tels scandales, que Louis XV et la Pompadour, tremblant qu'un curé ne vînt leur demander à eux-mêmes un billet de confession, se décidèrent à rappeler les magistrats exilés pour contrebalancer les empiétements du clergé. La naissance d'un second fils du dauphin, le duc de Berri, qui fut depuis Louis XVI, fournit le prétexte d'un rapprochement entre la cour et la magistrature; et le contrôleur général Machault fut chargé de négocier les conditions du retour des conseillers avec le président Maupeou. Néanmoins, comme Louis XV et la favorite redoutaient les clameurs des prêtres, ils essayèrent de jeter la division entre les jésuites et les membres du clergé; et, par l'entremise du cardinal de la Rochefoucauld, ils obtinrent que les évêques n'insisteraient plus sur les billets de confession, à condition que la cour renoncerait à son projet d'établir des impôts sur les biens de l'Église. Après ce replâtrage, le parlement rentra dans Paris, aux acclamations d'un peuple immense accouru à sa rencontre pour célébrer son retour. Dès le lendemain, il reprit ses séances, et signala sa réinstallation par l'enregistrement d'un édit qui prescrivait un silence absolu sur les matières de religion. L'archevêque de Paris en fut atterré ainsi

que les jésuites; et la société ne se trouvant plus appuyée par la cour, s'empressa d'envoyer des députés à Benoît XIV pour réclamer officiellement son intervention dans la querelle contre les magistrats français. Le souverain pontife était trop habile politique pour laisser soupçonner sa participation à ce qui se passait en France; il affecta de recevoir les mandataires de la société de Jésus en audience publique, devant les ambassadeurs des cours étrangères, et répondit à leur harangue par un discours extrêmement adroit; il leur dit que les événements dont ils l'entretenaient lui paraissaient inexplicables, que les prêtres et les magistrats lui semblaient aussi coupables les uns que les autres, qu'il s'étonnait qu'un roi ne sût pas être le maître de ses sujets, et qu'il admirait la solidité d'un gouvernement qui résistait à de pareilles secousses. Toutefois, sous le calme apparent du saint-père, il était facile de deviner le dépit que lui causait l'échec éprouvé par l'Église de France dans sa lutte contre le parlement.

Venise donnait également de graves sujets de douleur au pape par ses tentatives de rébellion envers le saint-siège. L'Angleterre, qui d'abord avait affecté une vénération extrême pour Benoît XIV, commençait à lui montrer moins d'égards, et persécutait les catholiques écossais. Dans toutes les provinces de ce royaume, les prédicants tonnaient en chaire contre les prêtres ultramontains, contre les jésuites, et par suite contre le pape, qui était fortement soupçonné d'avoir aidé le prétendant Charles-Édouard, fils du chevalier de Saint-George et petit-fils de Jacques II, dans son aventureuse expédition sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Benoît XIV, qui avait soin dans les affaires difficiles de

ne jamais donner d'instructions écrites à ses agents, afin de pouvoir les désavouer en cas d'insuccès, se garda bien d'interposer son autorité pour sauver les malheureux prêtres qui avaient été arrêtés comme partisans des Stuarts, et les abandonna lâchement à la justice de George II. Cet acte de perfidie désarma sa majesté britannique, et valut au saint-père sa bienveillance toute particulière. Benoît se hâta d'en profiter pour les intérêts de son siège, et réclama l'autorisation de soumettre à une organisation spéciale le clergé régulier et séculier qui composait les Églises orthodoxes de la Grande-Bretagne. Il rendit plusieurs brefs pour assujettir les moines et les jésuites à l'autorité des évêques, et fit publier ses bulles dans les quatre districts catholiques de l'Angleterre; ce qui ne s'était point vu depuis Charles I^{er}.

Malgré cet éclatant succès remporté par l'habile pontife sur l'Église anglicane, le catholicisme ne put être consolidé dans le royaume britannique, par suite de l'opposition que firent les jésuites à ses décrets. Les disciples d'Ignace de Loyola ne pouvaient pardonner au saint-père d'avoir abandonné leurs frères d'Écosse et d'avoir payé leur dévouement par la plus noire ingratitude, et ils s'efforçaient de le contrecarrer dans tous ses desseins. Ce n'était pas en Angleterre seulement que se manifestait l'animadversion de la société pour le pape; en France même, les disciples d'Ignace de Loyola bravaient ouvertement les admonitions de sa Sainteté, et continuaient à refuser les sacrements aux jansénistes, aux philosophes et aux incrédules. L'archevêque de Paris, le fougueux Christophe de Beaumont, faisait cause commune avec ces bons Pères, et publiait des mandements pour enjoindre

aux prêtres de son diocèse de ne point administrer les fidèles s'ils n'étaient munis d'un billet de confession. Le parlement informa contre les prévaricateurs, chargea les huissiers et les recors d'appréhender les prêtres pour leur faire porter le viatique aux mourants; de sorte que la communion était presque toujours précédée d'une sommation et terminée par un procès-verbal. Enfin le roi prit de l'humeur de la conduite de l'archevêque, et lui ordonna d'administrer les sacrements; le prélat fit répondre que son devoir était d'obéir à Dieu, et non aux rois ni à leurs favorites. Cette insolence lui valut un ordre d'exil. Toutefois, du fond de sa retraite il continua de susciter des troubles dans la capitale, de concert avec l'évêque de Mirepoix, un enragé jésuite qui disposait de la feuille des bénéfices. Mais ce prélat étant mort, il devint très-facile de mettre le clergé à la raison, en confiant la feuille des bénéfices au cardinal la Rochefoucauld, et en faisant distribuer les abbayes et les prébendes aux ecclésiastiques qui se montraient dévoués à la cour.

En vain les jésuites cherchèrent à jeter du ridicule sur ceux qui acceptaient des bénéfices en les appelant feuillants, leur parti perdit de jour en jour de son importance. Néanmoins, ils parvinrent à force d'intrigues à décider plusieurs évêques à se réunir en concile national pour adresser au monarque un mémoire sur le danger que courait la royauté en prenant parti pour les philosophes contre les disciples d'Ignace de Loyola. Voici quelle était la teneur de cette pièce remarquable : « Un devoir impérieux nous ramène au pied du » trône, sire, afin de vous prévenir que cette épaisse fumée » dont il est parlé dans les livres saints, qui s'élève du puits